

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 OCTOBRE 2018**

*Présents : Pierre POINTET, Maire – Michel DURANTIN - Thierry MYARD – Sylvie LAPALUS  
- Catherine FINO – Jean-Paul CHARNAY - Chantal DUFILS - Alain BOLERY - Nicole  
DUSSER-ECLAIRCY – Claudette TRONCY – Carole FEJARD –*

*Absents excusés: Sylvie SILLIEN - Nicolas DARCY –*

*Secrétaire de séance : Michel DURANTIN*

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 août 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

### **I Personnel**

1/ Monsieur le Maire explique que le contrat de Christophe Gonon, agent technique, se termine le 31 octobre. Il y a lieu de le renouveler pour un an en accord avec la mairie des Saint Denis de Cabanne pour laquelle Christophe Gonon effectue un 60 %.

*Le Conseil municipal décide de reconduire le CDD de Christophe Gonon qui débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour se terminer le 31 octobre 2019.*

**2/** Il rappelle également que Jérémy Favre était embauché en contrat d'avenir depuis le 19 septembre 2016 et pour 3 ans. Après avoir effectué ses 2 ans de présence, Jérémy Favre a décidé de mettre fin à son contrat au 31 octobre 2018. Monsieur le Maire fait part de son accord pour arrêter ce CDD d'un commun accord.

### **II Créances non recouvrées**

Monsieur le Maire présente un tableau qui comporte un certain nombre de créances non réglées depuis 2014, bien que la perception ait relancé et mis en demeure les débiteurs. Ces sommes ne seront plus encaissées par la commune. Il y a donc lieu de les passer en créances non recouvrées.

<b>Années</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants</b>
2016	Participation périscolaire	4.20
2017	Participation périscolaire	11.40
2017	Participation périscolaire	15.60
2016	Location salle des fêtes	317.69
	<b>TOTAL</b>	<b>348.89</b>

*Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal acte le fait que ces sommes soient inscrites en créances non recouvrées et imputées au compte 6541.*

### **III Organisation du conseil municipal**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a reçu de Rémi Sanerot, conseiller municipal, qui présente sa démission du conseil municipal en raison de contraintes personnelles.

### **IV RPQS assainissement 2017**

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2017 est présenté aux membres de l'assemblée comme chaque année.

*Le conseil municipal acte les données du RPQS 2017.*

### **V Programmes 2019 – demandes de subventions**

Dans le cadre de la prévision du budget 2019, les demandes de subventions pour les programmes envisagées doivent être déposées avant le 31 décembre. C'est pourquoi un certain nombre de devis a été demandé auprès d'entreprises :

- Travaux de la 2<sup>ème</sup> salle des Plants
- Changement des fenêtres de la mairie de la Croix Leigne côté cour
- Etude sur la sécurisation de la route des Encognes
- Pose de stores à la salle des fêtes

Michel Durantin spécifie que les projets ainsi que les devis seront étudiés par la commission des finances afin de définir ceux qui pourront être inscrits au budget primitif 2019.

*Le conseil municipal prend note et autorise Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subventions correspondants.*

### **VI Budget commune – décision modificative**

Michel Durantin présente la décision modificative n°3 qui vient pallier des dépenses de fournitures scolaires qui n'avaient pas été prises en compte en 2017 en raison d'un problème de transmission sur plateforme, et qui ont dû être payées en 2018 entamant les crédits alloués de l'année.

Il y a donc lieu d'inscrire de compte à compte :

- compte 6067	+ 1 236 €
- compte 6228	- 959 €
- compte 6064	- 277 €

*Le conseil municipal acte ces écritures et valide la décision modificative n° 3 du budget communal.*

### **VII Topo-guide**

Michel Durantin explique que Charlieu Belmont Communauté travaille, en partenariat avec le Comité départemental de la Randonnée Pédestre, à la création d'un topoguide dont la sortie est envisagée été/automne 2019. Ces circuits doivent comporter moins de 40 % de goudron afin d'être labellisés par la Fédération Française de Randonnée.

*Deux circuits sont présentés au conseil municipal qui acte les propositions.*

## **VIII Organisation et commission électorale**

A partir du 1er janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales sont modifiées :

- Le Maire est responsable de la révision des listes électorales
- La commission électorale est remplacée par la commission de contrôle

La décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le Maire, avec contrôle à posteriori par la commission de contrôle.

- Depuis le 15 octobre 2018 le répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE est ouvert
- Les demandes d'inscription déposées par les électeurs seront reçues et instruites tout au long de l'année
- 

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription (fixée au 31/12 actuellement). Pour participer à un scrutin, un électeur doit avoir déposé sa demande d'inscription au plus tard le sixième vendredi avant un scrutin.

## **X ERA – Avenant**

Michel Durantin présente l'avenant n° 2 de l'entreprise LAMURE pour des suppléments et des suppressions de travaux de maçonnerie :

- travaux supplémentaires pour 6 104.50 €
  - suppression de prestations pour 4 689.63 €
- soit une plus-value de 1 414.87 €

*Le conseil municipal prend acte des augmentations et des suppressions de travaux qui ont été demandées et délibère favorablement sur l'avenant n°2 de l'entreprise LAMURE.*

## **XI Compte-rendu des réunions et commissions**

- M. le Maire : conseil communautaire du 20/09/18

## **XII Questions diverses**

- **commission des finances** : réunion le 12 novembre à 18h30
- Monsieur le Maire rappelle la **cérémonie du 11 novembre** qui aura lieu le dimanche 11 novembre – 9h30 messe – 10h30 cérémonie au cimetière
- **Inauguration de la salle des fêtes** : Monsieur le Maire rappelle le rendez-vous du samedi 10 novembre à 11h

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 27 NOVEMBRE 2018 A 20H30**